

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 7 septembre 2023, s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	Gaëlle Le GALL		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X	René Claude DANIEL		
COCHOU Christine		X	Michèle RANZONNI		
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Sylvie BARBET		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Christine COCHOU		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Gaëlle LE CORRE		

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 14 au début de la séance
- votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 029-212900724-20231212-DEL2023\_74-DE

## 19) Informations faites au conseil sur les délégations du Maire Del 2023-074 T

### *Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées*

Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Le conseil municipal en prend acte.

- Attribution de 7 concessions funéraires
- Acquisition d'un véhicule utilitaire Ford courrier pour une valeur de 19 843 € HT Fournisseur Ford DMD Quimper
- Chifoumi devis Ateliers Ribines et Camille Frechou Paysagiste pour un total de 39 000 HT €
- Affaire contentieuse : la commune a obtenu gain de cause dans une procédure contentieuse d'urbanisme rue Pierre Le Goff. Elle est indemnisée de ses frais (750 €)
- Signature d'une convention avec l'association FADOC (festival SPOCK) pour un montant de 2 672.76 TTC
- Reconduction pour 2023 du marché pluriannuel avec Eurovia pour un montant de 103 551.53 TTC en application de la délibération 2021-042 du 28 juin 2021

*Fait au Guilvinec, le 13/12/2023*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 029-212900724-20231212-DEL2023\_74-DE